



FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

APPEL A COTISATION FEDERALE SAISON 2024/2025

Conformément à l'assemblée générale du comité départemental qui s'est tenue le 5 février 2023, votre association doit régler la cotisation fédérale 2024/2025, d'un montant de **250€**.

Votre association est donc redevable de ce montant. Le montant encaissé par le Comité Départemental de la Haute-Savoie sera ensuite partagé à hauteur de 50 % avec la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement avant l'assemblée générale : **13 octobre 2024**

Mode de paiement : par virement bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8024 1800 0153 8094 929

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM DE MEYTHET

Dès réception de votre paiement, une attestation vous sera envoyée, accompagnée de l'autocollant "Club officiel affilié 2024-2025"

Nous vous en remercions pour votre coopération et vous adressons de salutations sportives les plus sincères.

Gamra DUMONT
Présidente du Comité
Haute-Savoie de KARATE et DA